

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -ASTREE -

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que suite à la décision de son assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2008 d'augmenter le capital social de 10 000 000 dinars à 20 000 000 dinars, et ce, par incorporation de réserves d'un montant de 10 000 000 de dinars, la date d'ouverture de l'attribution gratuite a été fixée au 30 Mai 2008.

Modalité de l'augmentation

L'augmentation du capital sera effectuée par l'émission de 2 000 000 actions nouvelles de nominal 5 dinars chacune, à attribuer aux détenteurs des 2 000 000 actions composant le capital social actuel, à raison d'une (01) action nouvelle gratuite pour une (01) action ancienne.

Jouissance des actions nouvelles gratuites:

Les 2 000 000 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} Juillet 2008.

Cotation en Bourse:

- ◆ Les actions anciennes ASTREE (Mnémonique : AST ; Code ISIN :TN0003000452) seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du 30 Mai 2008.
- ◆ Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du 30 Mai 2008, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2008, date à partir de laquelle ces actions seront assimilées aux actions anciennes.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites **seront prises** en charge par la STICODEVALM à compter de la Journée de bourse du vendredi 30 Mai 2008.